



Écoles européennes

Bureau du Secrétaire général
Unité de développement pédagogique

Réf. : 2014-01-D-17-fr-3

Orig. : EN

Statistiques concernant l'intégration des élèves à besoins spécifiques dans les Écoles européennes pour l'année 2013

CONSEIL SUPÉRIEUR DES ECOLES EUROPEENNES

Réunion des 8 – 10 avril 2014 à Sofia (Bulgarie)

AVIS DU CONSEIL D'INSPECTION MIXTE

Lors de sa réunion du 12 février 2014, le Conseil d'Inspection mixte a pris note du document « Statistiques concernant l'intégration des élèves SEN dans les Ecoles européennes en 2013 ». Une présentation plus détaillée sera faite lors de la réunion du Comité pédagogique mixte.

AVIS DU COMITÉ PÉDAGOGIQUE MIXTE

Lors de sa réunion des 13 et 14 février, le Comité pédagogique mixte a pris connaissance du document. Il prend conscience que les Ecoles ont besoin de pouvoir consacrer davantage de temps et de moyens à la coordination du soutien éducatif. Pour y parvenir, les Ecoles auront nécessairement besoin de ressources supplémentaires.

Le Comité pédagogique mixte porte à la connaissance du Conseil supérieur le document « Statistiques concernant l'intégration des élèves à besoins spécifiques dans les Écoles européennes pour l'année 2013 ». Concernant les ressources supplémentaires, le Comité pédagogique mixte demande au Conseil supérieur de bien vouloir se prononcer sur ce point.

Le document sera présenté pour information lors de la réunion du Comité budgétaire de mars 2014.

AVIS DU COMITÉ BUDGÉTAIRE

Lors de sa réunion des 11 et 12 mars, le Comité budgétaire a pris note du document et le transmet au Conseil supérieur pour son approbation.

Introduction

La nouvelle Politique en matière de soutien éducatif est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2013. Ce document met fin à la mise en œuvre du soutien SEN conformément au document *Intégration des élèves à besoins spécifiques* (2009-D-619-fr-3). Afin d'obtenir une vue d'ensemble de l'évolution des indicateurs jusqu'à la fin de la mise en œuvre du soutien en vertu de la politique précédente, le présent rapport utilise les mêmes questions et structures que les rapports des années précédentes. Certains termes ont été modifiés afin de suivre la nouvelle politique en matière de soutien éducatif intitulée *Politique en matière de soutien éducatif dans les Écoles européennes* (2012-05-D-14-fr-7).

Le présent rapport a été établi sur la base des données obtenues auprès des écoles en réponse à un questionnaire électronique. Les données des écoles sont arrêtées au 15 novembre 2013. Les données collectées par les écoles ont été compilées par le BSGEE et analysées par les inspecteurs chargés du soutien. L'analyse et le projet de rapport ont été discutés au sein du Groupe de politique de soutien éducatif.

Le rapport s'abstient de toute interprétation, sauf dans le tout dernier chapitre, qui reprend les recommandations que le Groupe de politique de soutien éducatif pense devoir formuler.

1. Nombre d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques dans les Écoles européennes

La population scolaire totale des Écoles européennes augmente d'année en année. Elle est passée de 22 788 en 2010-2011 à 24 547 en 2013-2014. Dans le même temps, le nombre d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques a progressé de 619 en 2010-2011 à 792 en 2013-2014. Le pourcentage général d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques atteint 3,23 %.

Tableau 1. Pourcentage et nombre d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques dans les Écoles européennes

2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
2,72 %	2,74 %	2,94 %	3,23 %
N=619	N=640	N=702	N=792

Le nombre de nouvelles conventions de soutien intensif conclues durant l'année scolaire 2013-2014 (au 15 novembre) s'élevait à 123, contre 129 nouvelles conventions SEN conclues durant l'année scolaire 2012-2013 (au 15 novembre).

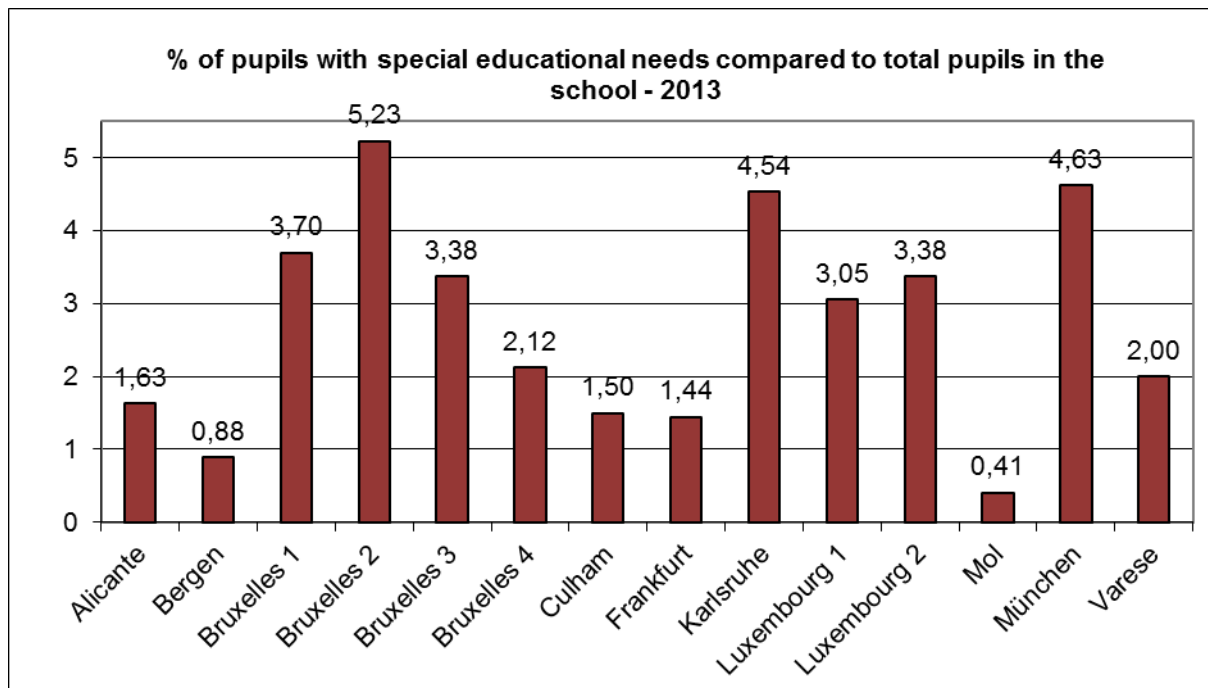
Annexe : Tableau 2. Évolution du nombre et du pourcentage d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques entre 2010 et 2013

2. Élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques par école et par cycle

C'est Bruxelles II qui compte le pourcentage d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques le plus élevé (5,2 %). À Munich et Karlsruhe, ce pourcentage est supérieur à 4,5 %.

Les pourcentages d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques les plus faibles sont observés à Mol (0,4 %) et à Bergen (0,9 %). Alicante, Bruxelles IV, Culham, Francfort et Varèse se situent également en dessous de la moyenne.

Graphique 1. Élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques par école



Dans la plupart des écoles, le pourcentage d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques a légèrement augmenté. Bruxelles III et Varèse, où ce pourcentage a diminué, font exception à cette tendance. On notera en particulier l'augmentation observée à Bruxelles II (1,1 %), à Bruxelles I (0,8 %), à Karlsruhe (0,8 %) et à Luxembourg II (0,7 %).

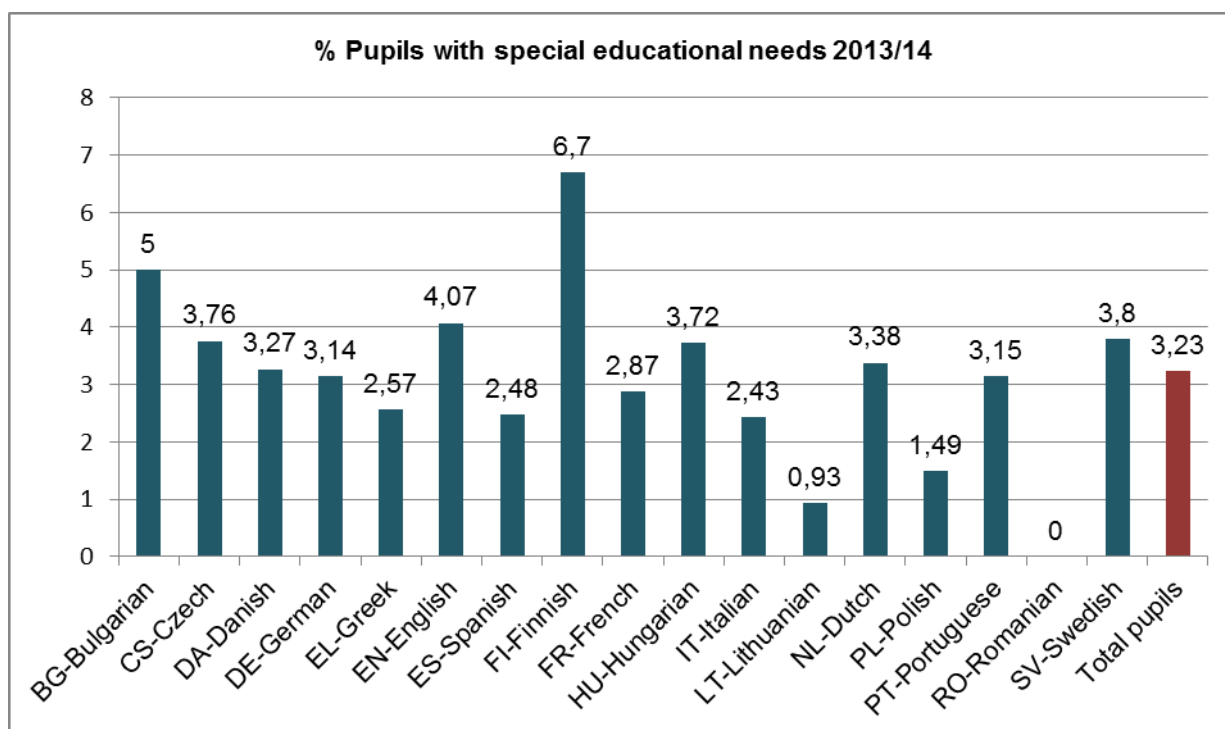
Au total, on dénombre 380 élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques au cycle maternel et primaire et 412 au cycle secondaire (M/P 48 % ; S 52 %). Le pourcentage d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques au cycle maternel et primaire a légèrement augmenté par rapport à l'année scolaire précédente, pour atteindre les 3,2 %. Au cycle secondaire, ce pourcentage est passé de 2,9 % à 3,2 %.

3. Élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques par section linguistique

Si l'on compare les différentes sections linguistiques, les sections anglaise, tchèque, finnoise, hongroise et suédoise comptent plus d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques que la moyenne.

Les sections danoise, néerlandaise, allemande et portugaise sont proches de la moyenne. Les sections lituanienne et polonaise comptent environ 1 % d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques.

Graphique 2. Élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques par section linguistique



Concernant les petites sections, il convient de lire les chiffres en tenant compte du fait que les constats ne sont pas aussi fiables statistiquement que pour les sections plus peuplées.

Annexe : Tableau 3. Évolution des élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques par section linguistique entre 2010-2011 et 2013-2014

4. Élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques par catégorie et par cycle

La plupart des élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques appartiennent à la Catégorie I. Au cycle maternel, pratiquement tous les élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques appartiennent à la Catégorie I. Au cycle primaire, le nombre d'élèves

présentant des besoins éducatifs spécifiques appartenant à la Catégorie I s'élève à 85 %, et au cycle secondaire, à 77 %.

Dans l'ensemble, seuls 13 % des élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques sont des élèves de Catégorie III, bien que cette Catégorie représente 19 % de la population totale des Écoles européennes.

5. Pourcentage d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques par année d'études

Le pourcentage d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques est le plus bas dans les classes de maternelle. Il augmente en primaire pour diminuer à nouveau en fin d'études secondaires. La courbe illustrant le nombre d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques dans l'ensemble du système reflète une répartition équitable.

Le nombre d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques augmente chaque année en primaire et culmine entre la 3^e et la 5^e primaire. En S1-S3, le nombre d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques se maintient pratiquement au même niveau qu'en fin de cycle primaire. Les années suivantes sont toutefois marquées par une tendance à la baisse.

Néanmoins, le nombre d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques varie d'année en année en fonction de la population concernée, comme l'illustre le graphique n° 1, dans lequel une population donnée est suivie d'année en année (par exemple entre la 3^e et la 4^e).

Annexe : Graphique 3. Pourcentage d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques par année d'études

6. Diagnostic des élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques

L'éventail des troubles pour lesquels sont escomptés une aide, un soutien et une compensation au titre du programme de soutien éducatif est extrêmement large. L'objectif de l'enquête était d'identifier les motifs les plus courants de l'octroi d'un soutien éducatif.

Le regroupement des diagnostics a été élaboré en collaboration avec des experts en psychopédagogie afin de garantir la correction des définitions des différents handicaps et troubles.

Le groupe de diagnostics le plus commun est celui des *déficits psychomoteurs* (50,0 % des diagnostics mentionnés), qui réunit les diagnostics tels que la dyslexie, la dyscalculie, la dysorthographe, la dyspraxie et leurs combinaisons.

Environ un diagnostic sur quatre (26,5 %) concerne la dyslexie. La dyslexie est le diagnostic le plus courant à la fois au cycle secondaire et au cycle primaire. Elle est même plus courante en secondaire qu'en primaire, avec 33 % de tous les diagnostics posés. Les autres diagnostics fréquents aux cycles secondaire et primaire sont le TDAH (trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité), le TDA (trouble déficitaire de l'attention) et les combinaisons de différents troubles psychomoteurs.

Au cycle maternel, les troubles du langage (16 %), les troubles du spectre autistique, la dyspraxie et les handicaps mentaux sont les diagnostics les plus fréquemment posés.

Le nombre de conventions de soutien intensif conclues en raison d'un *haut potentiel* est resté exactement le même que l'année dernière (26 conventions). C'est à Bruxelles II qu'a été conclu le plus grand nombre de conventions au cycle secondaire, et à Karlsruhe au cycle primaire.

L'éventail des autres diagnostics est également vaste, encore que le nombre de cas ne soit pas très élevé.

Annexe : Graphique 4. Fréquence des diagnostics par cycle

7. Bénéfices de la prise en charge des besoins éducatifs

Les progrès réalisés par les élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques sont illustrés dans la synthèse ci-dessous :

Tableau 4. Promotion/Progression par cycle

Promotion/ Progression	M	P	S	% M	% P	% S	% Total
Promotion normale vers la classe supérieure	20	258	295	83,33	82,69	88,59	85,65
L'élève accompagne le groupe d'âge sans être promu	3	38	17	12,50	12,18	5,11	8,67
Redoublement	1	16	21	4,17	5,13	6,31	5,68
Total	24	312	333	100	100	100	100

Près de 86 % des élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques sont passés normalement dans la classe supérieure, et 9 % ont accompagné leur groupe d'âge sans être promus. Il n'y a pas eu de véritable changement par rapport aux résultats de l'année dernière. Le pourcentage d'élèves redoublant leur année est lui aussi pratiquement le même que l'année passée, à 5,7 %.

Tableau 5. Promotion/Progression (total) de 2011 à 2013

Promotion/ Progression	2011	2012	2013
Promotion normale vers la classe supérieure	81,17 %	86,98 %	85,65 %
L'élève accompagne le groupe d'âge sans être promu	12,50 %	7,58 %	8,67 %
Redoublement	6,33 %	5,44 %	5,68 %

8. Conventions de soutien intensif résiliées durant l'année 2013

La convention de 121 élèves a été résiliée, ce qui représente 19 élèves de plus que l'année passée. La plupart des résiliations de conventions de soutien intensif concernent le cycle secondaire (59 conventions résiliées en 2012, contre 48 en 2013). 123 nouvelles conventions ont été signées la même année.

Dans 45 % des 121 conventions résiliées, l'accompagnement n'était plus requis ou le soutien éducatif a été remplacé par une autre forme de soutien ou une différenciation en classe. Il s'agit d'une augmentation de 10 % par rapport à l'année dernière.

Dans 29 % des conventions résiliées, l'élève a quitté l'École européenne pour une école plus adaptée. Cette situation s'est présentée un peu moins souvent qu'en 2012, et plus souvent au cycle secondaire qu'au cycle maternel et primaire.

Près de 16 % des cas de résiliation s'expliquent par le déménagement de la famille. Ce motif de résiliation est plus rare cette année que l'année dernière, et c'est au cycle secondaire qu'il est le plus courant.

Dans 8 cas de résiliation de convention, l'école s'est déclarée incapable de satisfaire les besoins de l'enfant. Ce chiffre est un peu plus élevé que l'an dernier (avec 5 cas), mais moins élevé qu'il y a deux ans, puisque 11 cas avaient alors été enregistrés. Le pourcentage établi par rapport à la population scolaire totale des Écoles européennes (24 547 élèves) est de 0,03 %.

Tableau 6. Motifs de résiliation détaillés par cycle

Combien d'élèves ont quitté le programme SEN durant l'année 2013 en raison :	% Maternel (n=2)	% Primaire (n=35)	% Secondaire (n=84)	M+P+S
du passage à un autre type de soutien	0,0	2,5	11,6	14,0
du passage à la différenciation interne en classe	0,0	3,3	1,7	5,0
du fait que la prise en charge n'est plus requise	0,0	4,1	21,5	25,6
d'une décision des parents	0,0	0,8	2,5	3,3
du déménagement de la famille	0,0	5,0	10,7	15,7
de l'inscription de l'élève dans une école mieux adaptée à ses besoins	1,7	8,3	19,0	28,9
du fait que l'école s'est déclarée incapable de satisfaire les besoins de l'enfant	0,0	5,0	1,7	6,6
Autres raisons	0,0	0,0	0,8	0,8
Total	1,7	28,9	69,4	100,0

9. Personnel employé dans le domaine du soutien éducatif

Le nombre d'enseignants des écoles employés dans le domaine du soutien éducatif a continué à augmenter, passant de 286 à 295 enseignants. La plupart des enseignants chargés du soutien éducatif travaillent au cycle secondaire : ils sont 183 à travailler en

secondaire, soit 9,6 % de plus qu'il y a un an. Au cycle maternel et primaire, 112 enseignants travaillent dans le domaine du soutien éducatif.

En 2012, plus de 89 % de tous les enseignants participant au soutien éducatif étaient des chargés de cours. Cette année (en 2013), le nombre de chargés de cours a diminué pour constituer 83 % de l'ensemble des enseignants employés pour le soutien éducatif.

Les enseignants représentent 74 % du personnel employé dans le domaine du soutien éducatif, contre 19 % pour les assistants personnels. Le nombre d'assistants a augmenté de 14 % par rapport à l'année dernière. Quatre assistants sur cinq (81 %) interviennent au cycle maternel et primaire.

Le pourcentage d'orthophonistes et de psychomotriciens qui ont conservé un contrat d'enseignant s'élève à 4,3 %. Ils ont été engagés avant l'introduction dans les Écoles européennes des *Directives pour l'organisation des services paramédicaux destinés aux élèves SEN (2012-09-D-26-fr-1)*.

Tous les orthophonistes travaillent à Bruxelles. Les psychomotriciens travaillent essentiellement à Bruxelles (3 à Bruxelles et 1 à Luxembourg). Il n'y a pas de différence significative entre les cycles dans la proportion des services fournis par des orthophonistes et par des psychologues.

Tableau 7. Personnel employé dans le domaine du soutien éducatif, par cycle

Personnel de soutien (Nombre de personnes par cycle)	Maternel et primaire		Secondaire		M&P+S	
	N=190	%	N=207	%	N=397	%
Chargés de cours	92	48,4	152	73,4	244	61,5
Assistants personnels	60	31,6	14	6,8	74	18,6
Enseignants détachés	20	10,5	31	15,0	51	12,8
Orthophonistes	7	3,7	6	2,9	13	3,3
Psychologues	4	2,1	3	1,4	7	1,8
Psychomotriciens	3	1,6	1	0,5	4	1,0
Autres	4	2,1	0	0,0	4	1,0
Ergothérapeutes	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	190	100,0	207	100,0	397	100,0

10. Temps de soutien éducatif

Le temps total hebdomadaire consacré au soutien éducatif s'élève à 152 635 minutes, soit 27 % de plus que l'année dernière et 43 % de plus qu'il y a deux ans. Le nombre de minutes de soutien a plus fortement augmenté que le nombre d'élèves qui bénéficient d'un soutien éducatif. Le nombre de minutes de soutien éducatif ne distingue pas le soutien apporté individuellement du soutien assuré en groupe.

Tableau 8. Évolution du temps de soutien éducatif et du nombre d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques entre 2010 et 2013.

ANNEE SCOLAIRE	Minutes de soutien	Augmentation par rapport à l'année précédente	Nombre d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques	Augmentation du nombre d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques
2010	89 220		619	
2011	106 622	19,5 %	640	3,4 %
2012	119 807	12 %	702	9,7 %
2013	152 635	27 %	792	12,8 %

69 % du temps de soutien sont assurés au cycle maternel et primaire, ce qui est un peu moins que l'année dernière.

Le temps de soutien assuré par des enseignants détachés a légèrement augmenté aux deux cycles. Le soutien assuré par des chargés de cours a diminué de 11 % par rapport à l'année passée. Quant à la contribution des assistants, elle a augmenté de 12 % pour représenter actuellement 50 % de l'ensemble du soutien. Le rôle des assistants au cycle maternel et primaire est encore plus significatif qu'au cycle secondaire. Le temps de soutien assuré par les thérapeutes a diminué de 1,7 % en un an.

Tableau 9. Temps de soutien éducatif par cycle

Soutien total hebdomadaire (en minutes) assuré dans le cadre de conventions de soutien intensif par...	Maternel et primaire		Secondaire		M&P+S	
	N=104 760	%	N=47 875	%	N=152 635	%
un enseignant détaché	4950	4,7	2160	4,5	7110	4,7
un chargé de cours	33 475	32,0	29 310	61,2	62 785	41,1
un assistant personnel	61 805	59,0	13 960	29,2	75 765	49,6
un orthophoniste	2040	1,9	1995	4,2	4035	2,6
un psychomotricien	1095	1,0	45	0,1	1140	0,7
un psychologue	1395	1,3	405	0,8	1800	1,2
un ergothérapeute	0	0,0	0	0,0	0	0,0
un autre intervenant	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	104 760	100,0	47 875	100,0	152 635	100,0

Comme depuis trois ans, le soutien est majoritairement apporté à raison de « moins de 180 minutes par semaine ».

Le soutien apporté à raison de « 181 à 360 minutes par semaine » a augmenté de 2,4 % par rapport à l'année dernière. Le « soutien intensif (>600 minutes) » a connu une nouvelle augmentation après avoir légèrement baissé l'année dernière.

Tableau 10. Quantité de soutien par cycle

Nombre d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques qui bénéficient d'un soutien	Maternel		Primaire		Secondaire		M+P+S	
	N=23	%	N=340	%	N=409	%	N=772	%
0-180 minutes/semaine	11	1,4	233	30,2	377	48,8	621	80,4
181-360 minutes/semaine	2	0,3	56	7,3	13	1,7	71	9,2
361-600 minutes/semaine	1	0,1	22	2,8	4	0,5	27	3,5
>600 minutes/semaine	9	1,2	29	3,8	15	1,9	53	6,9
	23	3,0	340	44,0	409	53,0	772	100,0

11. Coût par élève

Le coût total du soutien éducatif pour l'exercice 2013 s'établit à 4 782 810 € (au 31.12.2013), soit 577 597 € (14 %) de plus que l'an dernier (au 31.12.2012). Dans le même temps, le nombre d'élèves qui ont besoin d'un soutien éducatif a augmenté de 13 %, et la quantité de soutien assurée a connu une hausse de 27 %.

Le coût moyen par élève est resté pratiquement identique, atteignant les 6039 €, soit une augmentation d'à peine 49 € par élève par rapport à l'année passée.

Le coût par élève est nettement supérieur à la moyenne à Varèse, Mol, Bruxelles IV, Culham et Bruxelles III. Dans ces écoles, le nombre d'élèves bénéficiant d'un soutien éducatif varie de 3 à 97.

Le coût moyen le plus faible est observé à Francfort et à Munich.

Annexe : Tableau 11. Coût par école et par élève de 2010 à 2013**Utilisation du budget affecté au soutien éducatif**

Le budget affecté au soutien éducatif sert essentiellement à couvrir les salaires des enseignants, qui représentent 76 % du budget, soit 2 % de moins que l'année dernière. Le pourcentage du budget servant à couvrir les salaires des assistants est resté stable par rapport à l'an passé, à 18 % du budget affecté au soutien éducatif. Le budget consacré au matériel pédagogique, y compris le matériel informatique destiné à la prise en charge des besoins éducatifs, est exactement le même qu'il y a un an (4 %).

Toutefois, l'utilisation du budget affecté au soutien éducatif se fait différemment selon les écoles et les cycles. En règle générale, au cycle secondaire la majeure partie de ce budget sert à couvrir l'enseignement assuré dans le cadre des conventions de soutien intensif, tandis qu'au cycle primaire le budget est utilisé à des fins plus diverses.

Tableau 12. Utilisation du budget affecté aux conventions de soutien intensif par cycle

<i>Moyenne de toutes les écoles</i>	<i>Maternel</i>	<i>Primaire</i>	<i>Secondaire</i>	<i>M+P+S</i>
Enseignement dans le cadre des conventions de soutien intensif	0,96 %	32,31 %	42,76 %	76,03 %
Assistance dans le cadre des conventions de soutien intensif	1,36 %	10,86 %	5,94 %	18,17 %
Matériel pédagogique (y compris informatique) pour la prise en charge des besoins éducatifs spécifiques	0,05 %	2,22 %	2,00 %	4,27 %
Autre	0,04 %	0,75 %	0,75 %	1,54 %
Total	2,40 %	46,15 %	51,45 %	100,00 %

12. Synthèse des constatations

En 2013, le pourcentage d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques dans les Écoles européennes s'établit à 3,2 %. D'après les recherches les plus récentes, ce pourcentage reste inférieur au pourcentage d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques dans la plupart des pays de l'Union européenne.

Le pourcentage d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques est légèrement plus élevé au cycle secondaire qu'au cycle maternel et primaire. 52 % de l'ensemble des élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques étudient au cycle secondaire.

Le pourcentage d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques appartenant à la Catégorie III est inférieur au pourcentage total d'élèves appartenant à cette Catégorie.

La moitié des diagnostics posés entre dans le groupe des déficits psychomoteurs, parmi lesquels la dyslexie fait figure de diagnostic le plus fréquent aux deux cycles. Au cycle maternel, le diagnostic le plus fréquent concerne les troubles du langage. L'année dernière (en 2012), on a constaté une nette augmentation du nombre de conventions accordées à des élèves à haut potentiel. Le nombre de conventions de ce type n'a pas évolué cette année. On en rencontre tant au cycle primaire qu'au cycle secondaire.

La plupart des élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques ont été promus normalement, 9 % ont accompagné leur groupe d'âge, et près de 6 % ont redoublé. Ces résultats ne diffèrent guère de ceux de l'année passée.

En 2013, 123 nouvelles conventions ont été conclues et 121 conventions ont été résiliées. Le motif le plus courant de résiliation de convention est le fait que l'élève n'a plus besoin de soutien ou poursuit sa scolarité avec l'aide d'une autre forme de soutien.

Le nombre total d'enseignants employés dans le domaine du soutien éducatif a connu une plus forte croissance que le nombre d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques. Le temps de soutien assuré par des enseignants détachés a augmenté, tandis que le temps de soutien assuré par des chargés de cours a diminué. Quant à la contribution des assistants, elle a également augmenté, surtout au cycle maternel et primaire.

Plus des deux tiers du temps de soutien sont apportés au cycle maternel et primaire, ce qui représente un peu moins que l'année passée, mais ce qui reste conforme à la politique d'identification et d'intervention précoces.

La plus grande partie du budget affecté aux besoins éducatifs spécifiques sert à la rémunération du personnel.

Par rapport à l'année dernière, le budget global affecté au soutien éducatif a augmenté de 14 %. Dans le même temps, le nombre d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques a connu une croissance de 13 %, le temps de soutien apporté a crû de 27 %, et le nombre d'enseignants employés dans le domaine du soutien éducatif a augmenté de 3 %.

Le coût moyen par élève présentant des besoins éducatifs spécifiques est resté pratiquement identique. Selon les écoles, le nombre d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques varie de 3 à 97, et le coût moyen de 2657 € à 11 941 €.

Recommandations

Du fait que la nouvelle Politique en matière de soutien éducatif dans les Écoles européennes n'est entrée en vigueur qu'il y a quelques mois, les recommandations formulées sont d'ordre général et se fondent sur l'évolution du soutien éducatif ces quelques dernières années. Il n'est pas encore possible de rendre compte de l'expérience de la mise en œuvre de la nouvelle Politique en matière de soutien éducatif et de l'évolution des données liée à l'adoption de cette politique.

- Les écoles doivent poursuivre l'élaboration de lignes directrices et de procédures favorisant l'identification précoce des handicaps et des troubles dont souffrent les élèves.
- Les écoles doivent poursuivre l'élaboration de lignes directrices et de procédures portant sur l'intervention précoce.
- Les écoles doivent élaborer des procédures d'échange d'informations et de bonnes pratiques en leur sein et entre elles.
- Une formation systématique des coordinateurs et des enseignants, un mentorat et un accompagnement individuel (« coaching ») doivent être organisés tant au niveau du système que des écoles elles-mêmes.
- Une communication systématique doit être assurée entre les différents membres des équipes de direction des écoles et les inspecteurs chargés du soutien éducatif en vue d'harmoniser la mise en œuvre de la Politique en matière de soutien éducatif au sein des Écoles européennes.
- Les résultats et l'efficacité du soutien éducatif doivent être systématiquement analysés tant au niveau du système que des écoles.

Annexes :

Tableau 2. Évolution du nombre et du pourcentage d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques entre 2010 et 2013

École	Élèves SEN Maternel et primaire				Élèves SEN Secondaire				Élèves SEN Total				Population scolaire totale de l'école				% Élèves SEN			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
Alicante	5	3	3	10	6	7	7	7	11	10	10	17	1037	1027	1052	1042	1,06	0,97	0,95	1,63
Bergen	2	1	1	4	0	0	1	1	2	1	2	5	611	581	556	565	0,33	0,17	0,36	0,88
Bruxelles I	44	41	37	45	41	44	50	69	85	85	87	114	3073	3131	3040	3083	2,77	2,71	2,86	3,70
Bruxelles II	53	59	68	75	35	43	61	86	88	102	129	161	3091	3176	3144	3078	2,85	3,21	4,10	5,23
Bruxelles III	74	70	68	67	59	46	48	30	133	116	116	97	2901	2919	2892	2870	4,58	3,97	4,01	3,38
Bruxelles IV	25	26	28	31	2	4	9	10	27	30	37	41	816	1059	1530	1932	3,31	2,83	2,42	2,12
Culham	3	3	3	1	9	8	9	8	12	11	12	9	809	745	682	600	1,48	1,48	1,76	1,50
Francfort	5	7	7	7	12	6	8	11	17	13	15	18	1076	1136	1191	1247	1,58	1,14	1,26	1,44
Karlsruhe	14	16	17	22	17	21	17	20	31	37	34	42	948	934	911	925	3,27	3,96	3,73	4,54
Luxembourg I	43	43	40	43	43	53	37	42	86	96	77	85	3460	3579	2715	2786	2,49	2,68	2,84	3,05
Luxembourg II	16	18	16	23	0		36	48	16	18	52	71	952	957	1965	2101	1,68	1,88	2,65	3,38
Mol	1	2	2	1	3	4	1	2	4	6	3	3	807	767	744	738	0,50	0,78	0,40	0,41
Munich	29	36	37	42	44	47	55	59	73	83	92	101	1905	1990	2063	2183	3,83	4,17	4,46	4,63
Varèse	15	15	15	9	19	17	21	19	34	32	36	28	1302	1366	1384	1397	2,61	2,34	2,60	2,00
Total	329	340	342	380	290	300	360	412	619	640	702	792	22 788	23 367	23 869	24 547	2,72	2,74	2,94	3,23

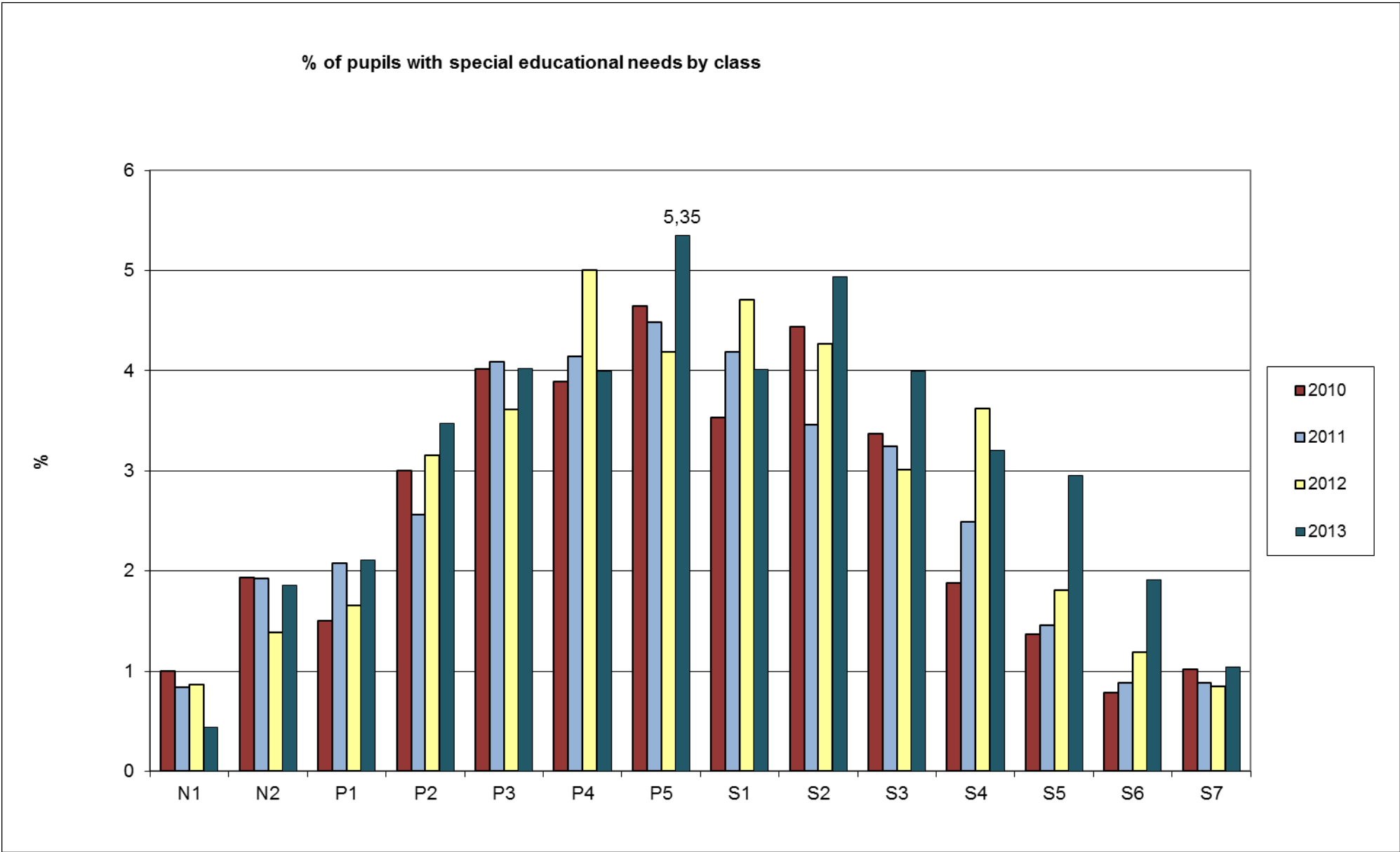
Tableau 3. Élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques par section linguistique

<i>Section linguistique</i>	<i>Élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques</i>				<i>Population scolaire totale</i>				<i>% Élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques</i>			
	<i>2010-2011</i>	<i>2011-2012</i>	<i>2012-2013</i>	<i>2013-2014</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2011-2012</i>	<i>2012-2013</i>	<i>2013-2014</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2011-2012</i>	<i>2012-2013</i>	<i>2013-2014</i>
BG-bulgare			0	1			16	20			0,00	5,00
CS-tchèque	3	2	6	8	124	151	171	213	2,42	1,32	3,51	3,76
DA-danoise	19	11	15	16	535	521	505	490	3,55	2,11	2,97	3,27
DE-allemande	109	117	121	132	3954	4072	4149	4201	2,76	2,87	2,92	3,14
EL-grecque	14	15	16	18	619	648	665	700	2,26	2,31	2,41	2,57
EN-anglaise	201	194	203	207	4974	5012	4994	5088	4,04	3,87	4,06	4,07
ES-espagnole	35	34	38	39	1452	1491	1551	1573	2,41	2,28	2,45	2,48
FI-finnoise	19	25	32	36	544	563	550	537	3,49	4,44	5,82	6,70
FR-française	104	125	145	185	5586	5811	6134	6453	1,86	2,15	2,36	2,87
HU-hongroise	3	4	7	9	200	202	228	242	1,50	1,98	3,07	3,72
IT-italienne	31	37	45	48	1873	1915	1931	1977	1,66	1,93	2,33	2,43
LT-lituanienne	0	0	1	1	72	87	106	107	0,00	0,00	0,94	0,93
NL-néerlandaise	49	50	44	52	1598	1579	1537	1538	3,07	3,17	2,86	3,38
PL-polonaise	7	5	4	6	259	305	351	403	2,70	1,64	1,14	1,49
PT-portugaise	11	9	11	14	462	467	457	445	2,38	1,93	2,41	3,15
RO-roumaine				0				33				0,00
SV-suédoise	14	12	14	20	526	543	524	527	2,66	2,21	2,67	3,80
Nombre total d'élèves	619	640	702	792	22 778	23 367	23 869	24 547	2,72	2,74	2,94	3,23

Tableau 10. Coût par école et par élève de 2009 à 2013

<i>École</i>	<i>Coût par élève présentant des besoins éducatifs spécifiques</i>				
	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>
Alicante	7 422 €	6 101 €	5 777 €	7 323 €	6 587 €
Bergen	1 985 €	13 447 €	15 298 €	9 172 €	5 204 €
Bruxelles I	10 858 €	8 453 €	8 144 €	6 151 €	6 848 €
Bruxelles II	5 181 €	5 818 €	6 482 €	5 505 €	4 900 €
Bruxelles III	4 859 €	4 802 €	6 671 €	5 877 €	7 120 €
Bruxelles IV	5 773 €	8 887 €	9 001 €	8 004 €	9 185 €
Culham	5 533 €	6 332 €	5 891 €	4 769 €	7 545 €
Francfort	5 623 €	5 864 €	6 126 €	4 113 €	2 657 €
Karlsruhe	5 103 €	5 153 €	4 519 €	4 535 €	3 920 €
Luxembourg I	12 030 €	11 408 €	8 655 €	8 437 €	6 749 €
Luxembourg II	9 388 €	10 616 €	8 747 €	4 078 €	5 521 €
Mol	10 191 €	6 825 €	4 171 €	4 056 €	9 385 €
Munich	6 259 €	5 195 €	4 297 €	4 235 €	3 954 €
Varèse	18 347 €	17 996 €	12 248 €	9 831 €	11 941 €
Total	7 735 €	7 606 €	7 100 €	5 990 €	6 039 €

Graphique 3. Pourcentage d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques par année d'études



Graphique 4. Fréquence du diagnostic par cycle

